



**DECLARATION
DE LA DELEGATION CONGOLAISE**

A

**LA 7^{ème} REUNION MINISTERIELLE DES AMIS
DU TRAITE SUR L'INTERDICTION COMPLETE
DES ESSAIS NUCLEAIRES (TICEN)**

(New York, le 26 septembre 2014)

*Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire,
Messieurs les co-présidents, Mesdames et Messieurs,*

Je voudrais avant tout remercier les co-organiseurs (le Japon, l'Australie, les Pays-Bas, le Canada, la Finlande, l'Allemagne, l'Indonésie et la Hongrie) pour la tenue de cette 7^{ème} rencontre ministérielle qui coïncide avec la célébration, pour la première fois, de la journée internationale de l'élimination totale des armes nucléaires, proclamée par les Nations Unies à travers la résolution A/68/32 du 5 décembre 2013.

C'est ici l'occasion de saluer les efforts de l'Organisation des Nations Unies qui œuvre inlassablement à garantir la paix et la sécurité internationales d'une part, et, à préserver l'humanité des catastrophes nucléaires, d'autre part, conformément au Traité du 9 septembre 1996 sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN).

Mesdames et Messieurs,

Ce traité qui engage, chaque Etat à ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'armes nucléaires ou d'autres explosions nucléaires et à empêcher toute explosion de cette nature en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle contribuera sans nul doute au désarmement nucléaire et à la non-prolifération de ce type d'armes à travers le monde.

Les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont à la quête de la technologie nucléaire, continuent délibérément de faire planer sur notre planète, terreur, risques et menaces de tout genre à cause de leurs essais nucléaires fermement prohibés.

Aussi, le besoin d'engager une action internationale plus dynamique pour l'entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléaires devrait-il être un impératif pour tous les Etats membres des Nations Unies.

Dans cette optique, la République du Congo est Partie au Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires(TPN) et au Traité de Pélingabaqui fait de l'Afrique une Zone Exempte d'Armes Nucléaires (ZEAN).

Le 18 juin 2014, notre Parlement a autorisé par Loi N°34-2014, la ratification du Traité sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléairesqui fait l'objet de nos échanges d'aujourd'hui.

Deux (2) mois après, le 14 août 2014, le Président de la République a ratifié ledit Traité.

Le 2 septembre 2014, l'instrument de ratification a été déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Cet acte consacre l'adhésion du Congo à cet instrument international qui proscriit les essais nucléaires dans tous les environnements.

L'accomplissement de cette formalité conventionnelle s'inscrit dans le cadre de notre contribution et notre engagement à l'effort collectif dans la lutte contre les armes de destruction massive qui menacent dangereusement la paix et la stabilité du monde.

Pour terminer, j'aimerais dire que la République du Congo encourage le dialogue et la coopération qui représentent à nos yeux la voie la plus idéale pour réduire les tensions et échapper aux dangers nucléaires.

Je vous remercie./